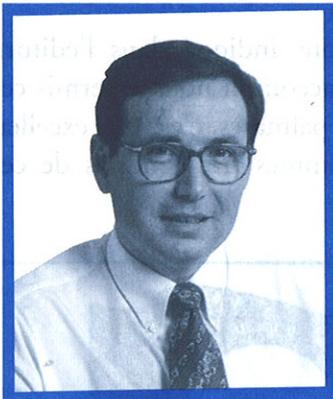


du Maire



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'été vient de commencer, cette saison touristique s'annonce exceptionnelle en terme de fréquentation, et souhaitons le temps au "beau fixe". Toutefois, soyons tous vigilants pour que la canicule annoncée n'ait pas de conséquence néfaste pour nos forêts qui restent très sensibles aux risque d'incendie.

Immense satisfaction, nous venons de nous voir décerner le Pavillon Bleu d'Europe, qui récompense les efforts accomplis par la collectivité en matière d'environnement, et souligne la qualité des eaux de baignade de notre littoral.

Nous devons nous préparer cependant à vivre durant ces prochains mois au rythme d'une Commune de plus de 50.000 habitants dont la population se répartit entre nos nombreux vacanciers qui recherchent la détente, les loisirs, les activités et nos professionnels qui doivent répondre à cette attente par leur travail, leurs produits et leurs services.

C'est le lot de toute station touristique, il faut s'en réjouir et souhaiter que cela dure encore longtemps.

Nous allons aussi recevoir nos concitoyens, propriétaires de résidences secondaires, qui contribuent eux aussi à la prospérité de la Commune.

Les infrastructures ont certes été adaptées, voire surdimensionnées, pour répondre aux besoins générés par ce pic de fréquentation. Je suis particulièrement attentif au fait que ces résidents non permanents doivent recevoir des prestations optimales malgré le surcroît d'activités que nous devons assurer.

Tout est donc prêt pour que chacun puisse trouver une réponse à ses attentes, aussi bien en matière de services ou de loisirs, qu'en matière d'animation où nous avons fait un effort tout particulier sur l'ensemble des quartiers.

Je tiens à respecter ainsi l'un de nos principes de gestion qui vise à vous garantir une qualité de service optimale. Notre mission principale est bien de créer les conditions pour que notre cadre de vie soit le plus agréable possible et répondre à toutes vos attentes.

Il était donc normal que nous consacrons au tourisme et à l'animation, le nouveau dossier à thème qui accompagne cette lettre.

Comme je vous l'avais indiqué en début d'année, les actions que nous avons engagées depuis plus de trois ans maintenant commencent à porter leurs fruits et la réussite est enfin au rendez-vous.

Nous avons désormais adopté notre rythme de croisière puisque les grands projets évoqués en 1995 sont aujourd'hui lancés.

Jean Pierre SERRA

Maire de Roquebrune sur Argens
Conseiller Général du Var

Bien à vous

Parlons vrai...

Des gorges de La Bouverie aux calanques des Issambres en passant par le Village millénaire, les réponses aux questions que vous vous posez...

VOIRIE - CIRCULATION - STATIONNEMENT

■ La traversée du Village

Le travail de réflexion animé par un groupe d'élus est arrivé dans sa phase finale. Il s'agit d'un dossier délicat car les arbitrages à réaliser ne sont ni évidents ni faciles à faire partager. Il faut concilier les attentes des piétons, des commerçants avec l'obligation de fluidifier la circulation qui augmente de jours en jours.

■ La pointe de l'Arpillon et la plage de San-Peire

Les procédures administratives pilotées par la D.D.E. devraient nous permettre de lancer notre programme de travaux sur ces sites dès le dernier trimestre de cette année. Nous espérons que plus aucun contretemps ne viendra perturber ce calendrier et que nous pourrions enfin disposer pour la saison prochaine d'un espace digne de notre station.

ENVIRONNEMENT

■ Le débroussaillage des zones à risques

Nous avons cette année encore consacré des moyens importants pour créer, entretenir, améliorer les ouvrages de défense contre l'incendie. Certaines réalisations sont particulièrement visibles à proximité des zones bâties. Par ailleurs, nous avons en projet de mettre à la disposition des habitants un espace destiné à recevoir les "déchets verts" avant broyage qui sera réalisé à l'aide d'un matériel itinérant que met à disposition le SIVOM Pays des Maures et Golfe de Saint-Tropez (structure intercommunale à laquelle la Commune adhère, notamment pour la gestion des espaces forestiers).

■ Déchets ménagers

Nous travaillons au niveau intercommunal sur le projet de collecte sélective qui doit se mettre en place avant 2002. Nous avons dressé un inventaire des modes de collecte et de traitement mises en œuvre à ce jour et nous sommes en

phase de définition des nouveaux modes de gestion pour les années futures. Comme pour d'autres dossiers, les usagers-clients sont associés à ces études, sont régulièrement informés de nos réflexions et valideront les principes de gestion que nous aurons arrêté.

■ Le pavillon bleu

Comme nous l'avons indiqué dans l'éditorial, l'important travail accompli nous a permis cette année de figurer au palmarès, c'est une excellente réussite et nous sommes très honorés de cette distinction.



La Fédération Européenne d'Éducation à l'Environnement (F.E.E.E.) délivre chaque année ce label de qualité aux Communes exemplaires en matière d'environnement (eaux de baignades, protection des sites, urbanisme...).

Pour le Var, seules 13 Communes ont été distinguées cette année. Ce qui met d'autant plus en valeur les efforts consentis par notre Commune dans ce domaine.

■ Les sangliers

De nombreux propriétaires voient leurs jardins et espaces verts de lotissements ravagés par des "hordes" de sangliers. La Commune, alertée sur ces dégradations, a immédiatement enclenché la SEULE procédure à sa disposition : solliciter un arrêté préfectoral. Cet arrêté qui permet d'autoriser les "battues administratives" nous a été notifié le 3 juin 99 et a été complété le 14 juin dernier. Depuis cette date, un "lieutenant de louveterie" intervient aux aurores et élimine les sangliers nuisibles. Dès l'ouverture de la saison de chasse, une coordination entre les différentes battues sera réalisée sous le contrôle de la société de chasse et de son Président.

ÉDUCATION

■ La restauration scolaire

Comme nous vous l'avions annoncé, nous nous sommes mis en situation de répondre aux exigences de la réglementation. Les travaux dans le restaurant du Village ont commencé, ceux dans les restaurants des Issambres et de la Bouverie seront entrepris au cours des prochaines vacances afin de ne pas perturber le service. Nous avons lancé un vaste plan de formation des personnels et nous avons tenu une réunion d'information à l'attention des enseignants, des parents d'élèves qui n'a malheureusement pas connu la fréquentation escomptée. Les parents seront associés aux procédures de contrôle et de qualité que nous mettrons en place.

■ Le lycée intercommunal

Les Maires des Communes du canton (Le Muy, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens) ainsi que le Député de la circonscription ont co-signé un courrier à l'attention du Président du Conseil Régional (collectivité en charge des lycées) pour faire acte de candidature solidaire dans la perspective de l'ouverture d'un lycée dans l'Est du Var. En effet, de nombreux éléments objectifs militent pour la création d'un établissement sur le Canton. Comme elle l'avait proposé il y a deux ans déjà, la Commune de Roquebrune-sur-Argens met plusieurs terrains à la disposition du Conseil Régional.

VIE MUNICIPALE

■ Le centre de vie "commercial et administratif" de la Bouverie

l'étude réalisée par le Conseil en Architecture, Urbanisme et en Environnement (C.A.U.E) est terminée. Elle va être soumise aux élus et aux représentants des habitants du quartier. L'aménagement de cet espace va permettre de relier les centres commerciaux aux groupes scolaires, d'augmenter le nombre de stationnements et de créer ainsi un espace de vie autour d'une ou plusieurs places publiques. Comme nous l'avions souligné, il n'est pas question de réaliser de programmes de logements (comme le laisse toujours entendre la rumeur) mais plutôt de proposer un espace d'animation, structuré autour de commerces, de services, de cabinets médicaux ou paramédicaux, de lieux de vie.

■ La salle multi-activités de La Bouverie

Nous arrivons dans la phase de réalisation ; des subventions ont été demandées auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat et même de la Communauté Européenne. Ce projet répond aux attentes de la population sans prétendre répondre à toutes les exigences d'utilisateurs potentiels. Nous avons examiné toutes les variantes d'aménagement. Nous pensons avoir trouvé le meilleur équilibre entre les attentes réelles des utilisateurs, les contraintes techniques, avec les capacités financières de la collectivité pour la réaliser, la faire fonctionner et l'entretenir.

■ La Pinède

Nous avons arrêté les principes d'aménagement de ce site remarquable de notre littoral. Le plan d'ensemble a été validé et nous allons planifier la réalisation sur plusieurs années. Nous allons, dès la rentrée, construire de nouveaux locaux qui seront mis à la disposition de l'association qui gère la crèche halte-garderie. Nous allons parallèlement finaliser le programme de la salle multi-activités qui va pouvoir retrouver une vocation plus adaptée aux attentes de la population de ce quartier. Cela permettra enfin de compléter les équipements touristiques qui nous font cruellement défaut aujourd'hui, ce qui interdit de développer un véritable tourisme d'affaires ou de séminaires.

■ Le Plan d'Occupation des Sols (POS)

Il a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal le 19 juillet 1999, car **nous ne pouvons plus accepter de nouveaux délais réclamés par nos administrations de tutelle !** Lors de cette séance le Conseil Municipal a "arrêté le POS", la procédure réglementaire peut donc suivre son cours et les phases suivantes être mises en œuvre : consultation publique, puis approbation. Ce calendrier permet d'envisager raisonnablement un **"POS approuvé" pour le premier trimestre 2000.** Toutefois, soucieux de répondre à l'attente de nombreux habitants, la Commune sollicite l'application anticipée des règles du projet de POS pour les zones urbaines (zones U) **dès juillet 1999.** Vous serez prochainement destinataires d'un dossier thématique exclusivement consacré à ce sujet pour que chacun d'entre vous puisse en partager les enjeux.

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N
S

■ Recensement de la population

Notre Commune, comme toutes celles de notre pays, a organisé les opérations de recensement sous le contrôle des services de l'I.N.S.E.E.. Un travail sérieux et bien fait, une démarche originale avec le recours aux demandeurs d'emplois de la Commune, qui permettra des analyses précises et précieuses pour le développement harmonieux de notre Commune. En attendant les données officielles qui seront publiées en fin d'année par l'I.N.S.E.E., deux chiffres pour l'instant officieux :

Population : 11.500 habitants
soit environ + 11% par rapport à 1990.
Logement : 11.600 logements
soit environ + 20% par rapport à 1990.

Une progression démographique mesurée, des chiffres qui mettent en évidence le caractère résidentiel de notre commune avec une forte proportion de résidences secondaires ...

COMMUNICATION

Dès la rentrée, nous diffuserons le dossier qui traitera de "l'environnement et de la qualité de la vie" et nous mettons en ce moment la dernière main au dossier spécial consacré au Plan d'Occupation des Sols destiné à vous éclairer sur cet important sujet que je vais soumettre enfin au vote du Conseil Municipal, courant juillet.

Au cours de l'année 2000, nous publierons les dossiers traitant des activités économiques (zones d'activités, commerce, artisanat, ...), de la vie associative...

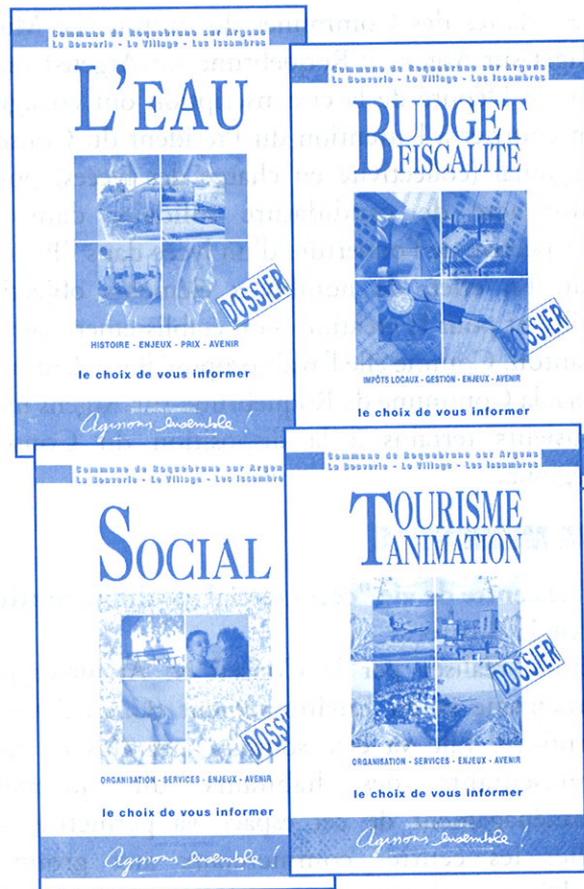
Nos outils de communication s'étoffent progressivement :

- la Lettre du Maire fait le point sur la vie municipale,
- les dossiers thématiques sont consacrés à un sujet spécifique traité d'une manière approfondie,
- la charte graphique d'identité visuelle de la Commune est en cours d'élaboration,
- de même, un site internet proposera prochainement des pages d'informations destinées à la population locale et aussi à un public plus large grâce à une vitrine de l'Office Municipal du Tourisme et de l'Animation qui comportera des zones réservées aux acteurs économiques locaux,
- enfin, des bornes multimédias seront implantées dans les lieux publics pour diffuser l'information municipale et la vie de la Commune.

La Commune édite des **dossiers thématiques** sur les grands domaines d'intervention de la collectivité, ainsi qu'une **Lettre du Maire**. A chaque parution, ces documents sont distribués par portage dans la majorité des boîtes aux lettres des résidents de la Commune.

Vous n'avez pas reçu l'un ou la totalité de ces documents, vous êtes intéressés par la gestion de la collectivité, que vous soyez résident à titre permanent ou à titre secondaire, ces documents peuvent, à votre demande, être envoyés à l'adresse de votre choix.

Adressez votre demande par simple lettre à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - BP 4
83520 Roquebrune-sur-Argens



(Déjà parus : l'Eau, Budget et Fiscalité, Social, Tourisme et Animation - Lettres du Maire n°1, 2, 3 et 4.)

A suivre...

la "Lettre du Maire" est éditée par la Ville de Roquebrune-sur-Argens
Hôtel de Ville - B.P. 4 - 83520 Roquebrune-sur-Argens
N°4, juillet 1999 - Tirage : 8000 exemplaires - Dépôt légal à parution
Directeur de la Publication : Yves SERRA
Conception-Rédaction C.A.C.
Mise en page et impression Sea'com / Groupe Riccobono - Le Muy